

Migration, sécurité et la base militaire des Etats-Unis – La République de Djibouti au centre de la lutte contre le terrorisme international dans la corne de l’Afrique et de l’Arabie du Sud

Mohamed Abdillahi Bahdon*

p. 203-220

1. Introduction

C’est tautologique de dire que l’immigration ou le déplacement des individus est une des questions économiques, politiques et sociales les plus importantes pour les sociétés humaines de nos jours comme celles d’hier. C’est un fait historique. Plus que jamais elle occupe une place importante dans l’agenda politique des gouvernements, de celle de l’opinion publique¹ et celle des acteurs sociopolitiques comme les partis politiques et les mouvements de la société civile tant des pays du Nord (Union Européenne, Etats-Unis, Canada...) comme ceux du Sud, à la fois émetteurs et récepteurs d’immigrés-es. Depuis plus de 20 ans, les migrations internationales régulières sont de plus en plus restreintes alors que les migrations irrégulières ne cessent de s’accroître par les difficultés financières et matérielles de contrôler l’entrée des territoires étatiques.

Beaucoup de sociétés actuelles ont été et sont à la fois émettrices et réceptrices de flux migratoires réguliers et irréguliers; le processus de mondialisation ou de globalisation auquel elles sont confrontées a tout simplement accéléré, et ce fait lui a donné une autre dimension. Il est certain qu’une certaine intégration des économies nationales, le développement déséquilibré des échanges commerciaux, le rôle des organisations internationales économiques (OMC) et financières (FMI, Banque Mondiale), renforçant une harmonisation du régime juridique des investissements, et surtout la constitution des pôles de développement économique, constituent une des causes des flux migratoires actuels en expansion par rapport aux décennies antérieures.

Le fait migratoire a pris une autre dimension par rapport aux décennies 1950 et 1960. L’immigration touche tous les secteurs socioprofessionnels, d’âge et de sexe des sociétés émettrices. Mais il n’est plus un thème «géré» par le secteur économique – c’est-à-dire qui répond aux nécessités du marché – mais par sa permanence dans les sociétés d’accueil et son impact sociodémographique, il est saisi par la classe politique. Et de ce

* **Doctorant en Sociologie de l’Education, Université de Murcie, Espagne.**

¹ Théoriquement la publication des sondages dans les pays européens exprime l’opinion des citoyens.es à un moment donné de la vie politique et socioéconomique du pays. Mais pour le sociologue Pierre Bourdieu (1984), celle-ci est manipulée et orientée des groupes influents dans la société. Ses questions et son analyse ne reflètent pas l’opinion profonde des personnes interrogées.

fait elle occupe une partie des débats parlementaires, si on observe l'activité législative durant une législature². Ainsi l'immigration est de plus en plus politisée dans les sociétés d'accueil. Elle est saisie aussi par la société civile par le développement d'organisations non gouvernementales d'assistance aux immigrés et les pressions qu'elles exercent sur le législateur. Dans les sociétés émettrices on assiste non seulement une augmentation des candidates/candidats à l'émigration, mais aussi une certaine prise de conscience de l'importance que représente ce phénomène sur le plan socioéconomique³, sans toutefois oublier les difficultés juridiques et matérielles⁴ pour concrétiser les projets migratoires personnels et/ou collectifs. Depuis le début de l'an 2000, ont lieu des sommets ou rencontres entre les ministres de l'Intérieur et des Affaires Etrangères de l'Union Européenne et ceux des pays émetteurs, et particulièrement les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. L'autre point d'actualité internationale en ce début du 21^e siècle est la question de sécurité. En effet depuis le 11 septembre 2001, les Etats occidentaux ont comme première priorité la sécurité tant intérieure qu'extérieure de leur pays. La politique sécuritaire occupe une place de choix dans les agendas des gouvernements occidentaux. La préoccupation de la sécurité est telle que s'est instaurée ce que Didier Bigo (1998) appelle avec raison une «gouvernabilité par l'inquiétude⁵.» En analysant le débat politique et le développement des nouvelles législations sur l'immigration on constate le développement d'une certaine méfiance de la présence des immigrés dans les sociétés réceptrices, qu'elles soient du Nord ou du Sud; elle est vue comme une menace sérieuse pour l'identité et la sécurité du pays. Comme d'autres sociétés du Sud, la société djiboutienne se trouve dans un paradoxe. Certains de ses citoyennes/citoyens émigrent de plus en plus à l'étranger en Europe (France, Belgique, Suède, Pays Bas...), en Amérique du Nord, et particulièrement au Canada⁶ et dans le monde arabe⁷ (particulièrement dans les pays du Golfe arabo-persique) et des personnes en provenance des pays voisins (Ethiopie, Somalie, Erythrée, Yémen...) immigrent dans la République de Djibouti pour diverses raisons: guerres civiles et interétatiques, sécheresses récurrentes ou pour des raisons socioéconomiques. En Europe et en Amérique du Nord, c'est une immigration à la fois politique, constituée par des opposants politiques et leurs familles et économique alors que dans le monde arabe elle est essentiellement économique. C'est donc un pays à la fois émetteur et récepteur des flux migratoires. Mais comme les pays du Maghreb, ce petit pays est aussi un lieu de départ des citoyens éthiopiens⁸ et

² En France comme en Italie ou en Espagne, depuis le début des années, dans l'agenda de la majorité parlementaire, l'immigration occupe une place importante. Et il y a toujours l'adoption des lois et des diverses mesures sur l'immigration dont le but est de contrôler et de réguler l'entrée et le séjour des immigrés des pays du Sud.

³ Avec la diminution de l'aide au développement des pays du Nord aux pays du Sud, le montant de l'envoi d'argent réalisé par les immigrés résidents dans les pays du Nord à leurs pays d'origine est nettement supérieur au volume de l'aide publique au développement, bilatérale ou multilatérale. C'est le cas des pays comme le Mali ou le Sénégal, qui ont tradition d'immigration depuis les années 1960.

⁴ Le changement du cadre juridique national des pays récepteurs depuis les décennies 1990 et la communautarisation progressive de l'immigration avec le traité de Maastricht de 1997 constituent de plus en plus des obstacles difficiles à franchir pour les candidats à l'émigration. Face à cette situation, la seule voie qui reste est la rentrée clandestine par tous les moyens comme touristes ou par des *pateras*, boutres de fortune pour arriver en Europe.

⁵ Selon Laurent Bonelli (2005), cette gouvernabilité par l'inquiétude donne plus de pouvoir aux services de renseignements occidentaux. Voir «Quand les services de renseignement construisent un nouvel ennemi», *Le Monde Diplomatique*, avril 2005, pp. 12-13.

⁶ Comparée aux migrations de citoyens éthiopiens et somaliens – qui ont commencé dès les années 1950 – étudiées, celle des ressortissants djiboutiens est très peu connue et donc très peu étudiée. Certes elle est récente; elle a commencé au début des années 1990 et a suivi les réseaux de leurs voisins ce qui explique en partie la diversité des pays de destination.

⁷ A la différence de l'immigration vers l'Europe et l'Amérique du nord, l'immigration vers le monde arabe est organisée. La République de Djibouti a signé des accords avec certains pays arabes des accords relatifs à la migration des travailleurs djiboutiens dans ces pays. Cependant tous ceux qui vont dans ces pays ne rentrent pas dans l'application de ces accords.

⁸ La présence militaire française est utilisée comme une stratégie par certaines candidates à l'immigration. Des relations sexuelles entre militaires et femmes prostituées dans la ville de Djibouti se transforment parfois à ce qu'on peut appeler des relations sentimentales entre une femme de cette région et un militaire français. Ces relations se terminent par la formation de couples mixtes qui s'installent en France, ce qui est l'un des objectifs de la candidate à l'immigration.

somaliens vers les pays européens, et en ce sens il n'est pas seulement une plaque tournante économique, formule chère aux dirigeants politiques, mais c'est aussi un point de départ des personnes migrantes vers d'autres pays. Il faut noter qu'en République de Djibouti le phénomène de l'émigration vers les pays du Nord est récent par rapport aux autres pays de la Corne de l'Afrique, qui disposent des diasporas installées depuis plusieurs décennies en Europe, en Asie et Amérique du Nord.

Pendant comme d'autres sociétés africaines, l'immigration est un fait historique, qu'on peut appeler un mouvement «naturel» des populations voisines. Elle est aussi un fait d'actualité et de futur pour ce pays si on prend en considération sa situation géographique particulière entre deux mondes: le monde africain et le monde arabe, une proximité en valeur par des trafiquants d'immigrées/immigrés ces dix dernières années. C'est un thème social et politique très important que les gouvernements djiboutiens postcoloniaux ont accordé peu d'intérêt tant pour sa perception comme pour son traitement politique, législatif⁹ et socioéconomique.

Plus qu'une réflexion générale sur l'immigration et ses conséquences socioéconomiques, l'objet de cet article est d'analyser les raisons ou justification tant d'origine interne et qu'externe d'une mesure adoptée par le gouvernement djiboutien le 26 juillet 2003 pour «lutter contre l'immigration clandestine». Mais pour comprendre mieux une telle décision, il convient de faire l'historicité des mouvements des populations dans des espaces sociopolitiques «pluridentitaires» en constitution de la Corne de l'Afrique. Comme d'autres parties de l'Afrique, cette sous-région est marquée depuis la fin des années 1990 par «l'apparition» de la problématique de l'immigration dans le discours politique et médiatique. La mesure d'expulsion des immigrés «clandestins» a soulevé diverses questions: pourquoi la question de l'immigration surgit-elle dans la vie politique djiboutienne en 2003? Peut-on établir une relation entre la présence militaire des Etats-Unis et la question de l'immigration clandestine? Autrement dit, quel est l'impact de la lutte contre le terrorisme international de la coalition dirigée par les Etats-Unis sur la décision du gouvernement djiboutien du 26 juillet 2003?

2. L'historicité des mouvements migratoires dans la Corne de l'Afrique et l'Arabie du Sud

Suivant l'expression braudelienne de «la longue durée» on observe, à l'instar d'autres régions du monde, un mouvement naturel des populations dans l'espace géographique appelé Corne de l'Afrique¹⁰. Elle couvre environ 1 909 114 km², et selon des estimations démographiques environ 108 millions d'habitants y vivent. Les populations nomades, se déplaçant, s'installent dans une autre partie de cet espace et se mélangent, non sans difficultés et heurts avec les populations sédentaires. La cohabitation dans un même espace entre différents groupes de peuples aux cultures opposées entraîne toujours des conflits sociopolitiques et des guerres. C'est le cas des populations nomades qui sont à la recherche

⁹ Le premier texte adopté après l'indépendance en matière d'immigration est un décret présidentiel qui date du 4 octobre 1981. En fait c'est plus un texte qui régleme les conditions de travail des étrangers en République de Djibouti qu'une véritable loi sur l'immigration. Il n'y a aucune référence sur les conditions d'entrée et de séjour des travailleurs étrangers.

¹⁰ L'auteur de l'expression «Corne de l'Afrique» est l'expéditeur anglais, Richard Burton, qui a fait une traversée au 19^{ème} siècle dans les espaces habités par des populations nomades et sédentaires. Son extension est variable, elle résulte des intérêts des chercheurs en géographie, en géopolitique. Sur le plan géographique, elle couvre 4 pays: la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, l'Erythrée (indépendante depuis 1993), la République de Djibouti (indépendante depuis 1977) et la République Démocratique de Somalie (dernier nom officiel d'un pays en fait depuis 1991). D'autres auteurs comme Olivier Weber, incluent des pays comme le Yémen. Pour cette réflexion, nous retiendrons les 4 pays précités du continent africain.

des pâturages ou des points d'eau pour leur bétail qui entrent en conflit avec les populations sédentaires où le fait d'avoir un lopin de terre - qu'ils cultivent - est important dans leurs relations sociales et politiques.

Les historiens, et surtout les éthiopianisants, ont établi des relations entre l'Arabie du Sud et la Corne de l'Afrique. Déjà à l'époque de la diffusion de l'Islam, le Prophète conseillait à ses disciples poursuivis par les populations arabes opposées à la nouvelle religion, à se réfugier dans le pays se trouvant de l'autre côté de la mer (Mer Rouge) où un Roi les donnera un refuge. Aussi sur le plan culturel et linguistique il y a une certaine parenté ou rapprochement. L'amharique, langue officielle de l'Ethiopie - depuis l'époque de Ménélik II - est comme l'arabe une langue sémitique (Haelewycyk, 2006).

D'autre part les études sur les sociétés de la Corne de l'Afrique sont incluses plus dans les études orientales¹¹ que les études africaines. Cette région est marquée par l'esclavage pratiqué par le monde arabo-persé et turque (N'Diaye, 2008).

2.1. L'immigration de travail comme facteur constitutif de la colonie et la République de Djibouti

L'actuelle République de Djibouti connaît dès le début de la constitution de son territoire à la fin du XIX siècle, et surtout avec la création des premières infrastructures modernes du territoire (port et chemin de fer) l'immigration d'une main d'œuvre. Selon les historiens Oberlé Philippe et Pierre Hugot (1985), celles-ci faisaient face à une opposition de la pose du rail du chemin de fer par les nomades issas où traversait le rail de Djibouti-Addis-Abeba. Pour la mise en valeur économique de la colonie, les autorités coloniales recourent au recrutement des travailleurs originaires des pays de la Corne de l'Afrique, mais aussi des pays arabes (Yémen) et de l'Océan Indien comme Madagascar. Ces travailleurs étrangers opèrent une nouvelle forme d'immigration dans la Corne de l'Afrique¹² à la fin du 19^{ème} siècle, celle du travail; mais ils s'installent définitivement dans le pays. A ces derniers viennent s'ajouter à la fin des années 1970 des réfugiés venant des pays limitrophes et notamment de l'Ethiopie.

Ainsi la population de la ville de Djibouti est cosmopolitique. Quelques années après la construction du port et de la ville de Djibouti on assiste à l'afflux des nomades vers la ville et les petites villes qui se sont créées - appelés par la suite les districts de l'intérieur. Les années 1950 sont marquées par une crise économique et sociale dans la colonie, elle est due à la fermeture du Canal de Suez; celle-ci a généré des affrontements politiques et de luttes syndicales. La crise économique est aussi une crise de l'emploi. Comme solution, les autorités coloniales décident d'expulser 25 % des travailleurs étrangers des Salines, une entreprise ayant un poids important dans l'économie locale.

Avant que la nouvelle ville de Djibouti soit un pôle d'attraction pour les populations urbaines des pays voisins comme les «nouveaux ouvriers» de la colonie, Tadjourah et Obock en République de Djibouti, les villes de Berbara et de Mogadisho en Somalie, ont joué un rôle important grâce à leurs ports et les routes caravanières depuis plusieurs siècles; c'étaient

¹¹ Les publications en sciences humaines et sociales sur les peuples de cette région apparaissent très peu dans les études africaines. On en trouve plutôt dans les études orientales.

¹² La constitution de l'actuelle sous-région appelée Corne de l'Afrique a suivi un processus similaire à celui d'autres régions africaines: les migrations humaines, qui se soient par le fait d'un pouvoir central comme l'Ethiopie impériale ou communiste ou par des groupes sans pouvoir central institutionnalisés comme les Somalis-Issa. C'est un sous-groupe somali qui a émigré du Nord de la Somalie au Sud-Ouest de l'Ethiopie. Son chef traditionnel, Ougas, a suivi ce mouvement et s'est installé dans la ville de Diré-Dawa en Ethiopie. Pour leur part les gouvernements éthiopiens impériaux ou communistes ont favorisé le déplacement et l'installation forcée des populations du Nord dans terres du Sud appliquant ainsi une politique de colonisation des territoires récemment conquis par l'armée impériale et contestés par des mouvements régionaux séparatistes.

des villes commerçantes ou servant de transit pour l'exportation des produits de l'Abyssinie. Ces villes sont aussi cosmopolites dans leur composition. C'est un processus qui résulte du développement du commerce entre la côte africaine et le sud de la péninsule arabique, des commerçants arabes et des prédicateurs religieux s'installent dans les villages, les villes portuaires et les points de commerce avant la colonisation européenne d'où l'influence du monde arabe sur les populations africaines sur le plan culturel et religieux. La population djiboutienne est composée de trois groupes, deux de populations africaines: afar et somalis, et une population asiatique, composée essentiellement de Yéménites (Rouard A., 1997). Durant la période coloniale, le contrôle des frontières artificielles n'a pas eu des résultats positifs en matière de déplacement et de contrôle des populations, parce que le nomadisme de certaines populations locales et la segmentation de la société comme le cas des Somalis ne se prêtent pas au contrôle d'un pouvoir centralisé. La constitution d'un espace politique à l'image de ce qui s'est passé en Europe butte sur l'absence d'une allégeance à un pouvoir politique et à un territoire délimité¹³.

L'ex colonie accède à l'indépendance le 27 juin 1977, elle s'étend sur une superficie de 22 300 km², un de petits pays africains. Sa situation postcoloniale a fait l'objet de convoitise de ses géants voisins; l'Éthiopie et la Somalie, la politique de l'un comme l'autre était d'annexer ce territoire. Son indépendance intervient dans un contexte politique marqué par des conflits et la rivalité entre les Etats-Unis et l'ex Union des Républiques Socialistes Soviétiques, par-rains alternatifs des régimes éthiopien et somalien.

Le contexte régional des années 1960 et 1970 est marqué par des conflits internes politiques en Éthiopie (tentative de Coup d'Etat et mécontentement social) et en Somalie (c'est aussi la date d'indépendance des colonies britanniques, le Somaliland et Somalia italiana et leur postérieur réunification) et interétatique entre ces deux pays. L'une des conséquences majeures de ces conflits armés pour le nouvel Etat postcolonial est l'afflux de personnes fuyant les affrontements armés entre rébellions et forces gouvernementales de leur pays d'origine. Dès 1978 le pays reçoit plusieurs milliers de réfugiés éthiopiens; ils sont installés dans des camps de réfugiés construits par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés particulièrement dans le sud-est du pays, qui fait frontière avec l'Éthiopie et avec la Somalie. Certains de ces réfugiés se déplacent, et s'installent dans la capitale politique et économique du pays où il y a plus d'offres d'emploi que dans les autres villes et villages. Mais les conflits internes ou interétatiques ne sont pas l'unique voie d'entrée des citoyens éthiopiens et somaliens dans le territoire de Djibouti. Les frontières n'étant pas fermées avec des murs comme c'est la mode dans certains pays du Nord. Ainsi suivant un processus connu dans les études sur l'immigration, ce sont d'abord des hommes ou femmes seules qui tentent l'aventure, ensuite des groupes de familles; ils sont originaires essentiellement du Nord de la Somalie et de la Région du Sud-Ouest de l'Éthiopie¹⁴. Profitant des réseaux claniques contrôlés tant par les politiques comme des hommes d'affaires locaux, ce groupe de personnes a pu s'intégrer dans la société djiboutienne; elles ont obtenu la nationalité djiboutienne.

¹³ C'est le cas du nationalisme somalien des années 1950 et 1960 où l'unité contre les colonisateurs européens (anglais, français et italiens) fait place à une gestion ethnique et irrationnelle de l'Etat postcolonial, laquelle termine par l'éclatement des guerres claniques et la disparition du pouvoir central en Somalie au début de la décennie 1990.

¹⁴ Cette région éthiopienne appelée Région Somalie (la deuxième en superficie après la région Oromia) depuis la nouvelle constitution adoptée en décembre 1994 par le parlement éthiopienne porte le nom de région Somali; elle est peuplée majoritairement par le peuple somali et notamment le sous-groupe issa. Une partie de la population et de l'élite politique et intellectuelle djiboutiennes est originaire de cette région; beaucoup d'entre eux sont natis de Diré-Dawa comme l'actuel président de la République, Ismaël Omar Guelleh.

La présence des réfugiés et l'entrée des immigrants de certains citoyens éthiopiens et somaliens «acceptables¹⁵» de par leur origine ethnique ou appartenance à certains clans ont des conséquences sur la composition de la population; elle est plus variée sur le plan clanique. On note une certaine ségrégation dans l'habitat; il y a une concentration dans certains quartiers des membres d'un clan. Démographiquement un pourcentage important de la population djiboutienne est d'origine étrangère, on estime entre 15% et 20%. Un grand nombre de citoyennes-ens djiboutiennes-ens est né à l'étranger ou ont des parents nés à l'étranger, et notamment en Somalie, en Ethiopie, au Yémen, au Soudan, à Madagascar... Autre point qu'on peut observer, c'est le changement de statut des réfugiés. Au bout de quelques années, certains acquièrent la citoyenneté djiboutienne.

Cependant toutes les réfugiées/réfugiés et immigrées/immigrés n'ont pas le statut de citoyens, certaines/certains vivent depuis des générations en République de Djibouti sans aucun document officiel de l'Etat djiboutien. D'autres étaient dans l'attente d'être naturalisées/naturalisés djiboutiennes/djiboutiens. Mais depuis le début des années 1990, on assiste à une pratique très curieuse de l'administration djiboutienne. Certaines/certains étrangères/étrangers pourraient voter aux élections nationales sans avoir la nationalité. A cet effet et comme elles/ils ne sont pas enregistrées/enregistrés comme citoyennes/citoyens et inscrites/inscrites sur les listes électorales, l'administration a substitué la carte électorale à un document appelé ordonnance de vote. Ce document¹⁶ a fait l'objet d'une opposition entre l'ex parti unique et les partis de l'opposition lors des premières élections législatives pluralistes organisées dans le pays. Malgré les protestations des nouvelles forces politiques, ce système qui permet le vote à une citoyenne à la marge est maintenue et utilisée pour les élections présidentielles de 1999 et législatives de 1997.

Si le cas des premiers réfugiés a connu une issue favorable à travers l'intégration dans la société djiboutienne et l'existence des programmes de retour aux pays d'origine, ceux qui sont rentrés à partir de 1990 constituent une population laissée à son sort, parce que les programmes d'assistance des organismes internationaux aux réfugiés et personnes déplacées ont connu une baisse substantielle. Ces personnes ne vivent pas dans des camps, sinon circulent dans les rues de la capitale, elles quémandent durant toute la journée pour manger à leur faim... Certains hommes jeunes sont gardiens de maisons.

Pour un grand nombre des habitants de la ville de Djibouti, leur présence et leur situation sociale créent une méfiance et des tensions. C'est ainsi que naît un type de discours méconnu jusqu'alors dans cette ville cosmopolitique tout au moins occulte: anti-immigré.

2.2. L'apparition d'un discours gouvernemental et médiatique anti-immigré

Les moments de tensions politiques et de crise économique et sociale ont été des occasions pour certains dirigeants politiques de soulever une opposition entre les natifs.es et les étrangers.es, vivant dans le nouvel territoire, créé par la puissance coloniale. Les populations, qu'elle que soit leur origine, ont vécu avec une certaine harmonie et dans la paix dans le temps.

Mais vers le milieu de la décennie 1990, des articles, des entretiens des dirigeants politiques et des réflexions des lecteurs sur les immigrants.es et le fait social migratoire sont publiés

¹⁵ Cette acceptation sélective de «nouveaux citoyens» était l'un des objectifs de la politique du premier président de la République de Djibouti, Hassan Gouled Aptidon de «La République de Djibouti est une terre d'échanges et de rencontre» opposée à une politique coloniale de fermeture des frontières et de contrôle ethnique de sa population. Toutefois la complicité des dirigeants politiques locaux de l'époque a favorisé en fonction du moment politique un groupe ethnique.

¹⁶ L'institution d'une ordonnance était une décision prise par le gouvernement du président Hassan Gouled, qui permet à l'ex parti unique, le Rassemblement Populaire pour le Progrès (RPP) de remporter les premières élections législatives pluralistes du pays en décembre 1992.

par la presse gouvernementale et celle qui soutient les partis d'opposition. Il ne s'agit pas des articles de sensibilisation de l'entrée et du séjour des citoyennes/citoyens d'origine étrangère sur leurs droits et devoirs en République de Djibouti, mais plutôt des textes où il est question d'insécurité généralisée par leur seule présence. Depuis l'indépendance jusqu'à cette date, elle n'était pas dans l'agenda de l'unique journal du pays, *La Nation*, donc l'immigration ne posait pas de problème officiellement. Son entrée est «fracassante» dans l'agenda des médias. Ils construisent une figure, qui n'est pas tout à fait nouvelle dans la société djiboutienne. Le simple citoyen vivait avec la présence des gens de différentes origines surtout dans la capitale du pays.

Mais l'apparition de ce discours anti-immigré au milieu des années 1990 a pris une dimension importante à partir des années 2000 où l'immigration est connotée de «clandestine». Ainsi dans ce discours journalistique on relève la simplicité d'un argument unique: la relation entre l'augmentation de la criminalité ordinaire et la présence de plus en plus nombreuse des citoyennes/citoyens des pays limitrophes, surtout qui ne parlent pas le somali ou l'afar; ce sont les plus pauvres des pauvres de la société djiboutienne. Ce sont des personnes qui ne peuvent rentrer dans des réseaux claniques de protection et de promotion sociale sur lesquels s'appuie la société djiboutienne.

Quant à la classe politique dirigeante, la «découverte» de l'ampleur de l'immigration paraît la surprendre. Pas tellement, parce que la problématique qu'elle soulève n'a jamais été dans l'agenda gouvernementale. Le gouvernement n'a jamais publié des chiffres sur les immigrés vivant en République de Djibouti. D'après les deux discours dominants, celui de la presse gouvernementale et celui des gouvernants, les personnes migrantes qui vivent depuis des décennies ou celles qui sont entrées depuis les années 1990 dans le territoire djiboutien sont devenues des boucs émissaires et constituent les maux de la société djiboutienne: l'augmentation de la délinquance, de la criminalité¹⁷, la salubrité publique, le chômage endémique¹⁸ ... Ainsi des titres du journal gouvernemental, *La Nation*, comme «Immigration: le banditisme au quotidien», «Djibouti sous le poids de l'immigration», «La lutte contre l'immigration clandestine est l'affaire de tous» sont fréquents dans la presse gouvernementale. La jeune presse de l'opposition n'est pas du reste¹⁹ dans ce discours de lynchage médiatique des immigrées/s. Plus qu'une réflexion on assiste à une offensive contre une population étrangère vivant dans ce pays, les Ethiopiens qui ne parlent et ne comprennent pas les langues nationales. Le ministre de l'Intérieur de l'époque affirme sans ambages des propos racistes à l'égard des personnes installées depuis des années dans le pays comme lui, puisqu'il est originaire de l'Ethiopie: «pour que ces gens là puissent survivre, ils se livrent à toutes sortes d'activités sans exception (vol, violence, cambriolage, drogue, prostitution) et polluent aussi partout, la plupart étant sans domicile fixe. De plus, les afflux se poursuivent sans répit partout sur le territoire. Il nous est presque impossible de les contenir²⁰.» Le 28 juillet, le même ministre évoquait un problème de sécurité: «Le renforcement de la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat en liaison avec les organismes

¹⁷ Le ministre de l'Intérieur (de 1999-2005) accusait les immigrés de l'augmentation de la criminalité affirmant que «Pour que ces gens là puissent survivre, ils se livrent à toutes sortes d'activités sans exception (vol, violence, cambriolage, drogue, prostitution) et polluent aussi partout, la plupart étant sans domicile fixe. De plus, les afflux se poursuivent sans répit partout sur le territoire. Il nous est presque impossible de les contenir»/La Nation du 31 juillet 2003.

¹⁸ Comme il est largement démontré par les recherches sur le discours de la presse dans le monde occidental, on en retrouve aussi dans un pays non occidental. Pour des thèmes complexes par leur gestion, impliquant une responsabilité politique du gouvernement et des autorités locales, la presse gouvernementale djiboutienne fabrique et offre au public djiboutien un «prêt-à-penser» sur des questions que la société devrait confronter d'une autre manière. La criminalité est un phonème qui existe dans toutes les sociétés humaines.

¹⁹ Immigration clandestine. La déferlante, Le Renouveau (journal d'un parti de l'opposition) 17 février 1994, p. 3. L'auteur/ auteur écrit «ce dont il s'agit, c'est de prendre conscience de l'ampleur d'un phénomène qui a depuis longtemps dépassé les limites du supportable et qui se révèle plus que préoccupant.»

²⁰ La Nation du 28 juillet 2003.

anti-terroristes exige aujourd'hui une politique d'immigration qui ne peut plus faire de Djibouti comme par le passé une «terre d'asile et de rencontre» «car l'environnement a changé. A l'instar d'autres pays, Djibouti malgré sa pauvreté est devenu le miroir aux alouettes pour une population flottante fuyant la pauvreté²¹.» Le gouvernement propage l'idée de peur au sein de la population djiboutienne.

Mais jusqu'en 1996 il n'y avait pas de législation sur l'immigration en dehors de trois lois anciennes; les deux premières datent des années 1980²² et la troisième de 1996²³. Il n'y a aucun débat à l'Assemblée Nationale sur cette question. Cela montre bien que la décision gouvernementale d'expulser les immigrés clandestins en 2003 fut circonstancielle. Mais il ne serait pas exagérer de dire que celle-ci répondait plus à des objectifs bien précis de la politique extérieure des Etats-Unis: contrôler le mouvement des populations dans cette région à haut risque «terroriste» – qu'une politique nationale. Ces expulsions ont été très mal reçues par les pays voisins, et surtout par une partie de leurs populations et de la presse²⁴ de ces pays, qui a mal réagi. En effet les travailleurs auront des difficultés pour entrer dans les marchés de travail de leur pays d'origine; c'est aussi une perte de revenu non seulement pour eux-mêmes sinon pour un ensemble de personnes qui en bénéficiaient l'envoi de l'argent à partir de Djibouti. Le risque est aussi l'apparition d'un sentiment anti-djiboutien des populations éthiopienne, érythréenne et somalienne. Cette mesure brutale a aussi des conséquences importantes pour les échanges économiques et commerciaux entre les zones frontalières.

Les Forces de la Police Nationale ont toujours effectué des rafles dans les quartiers populaires, elles ont arrêté des étrangers. La presse écrite tantôt nationale comme internationale ou les radios internationales comme la BBC ou RFI n'ont jamais consacré un dossier sur ces rafles des citoyens érythréens, éthiopiens, somaliens... vivant et travaillant en République de Djibouti depuis longtemps. En 2003, le contexte politique national, régional et international est différent des décennies précédentes: l'augmentation du nombre de personnes migrantes, la montée du terrorisme dit islamiste dans le monde deviennent une préoccupation dans ces deux régions, l'Arabie et la Corne de l'Afrique. Ce phénomène global ne pourrait laisser indifférente l'Occident, qui par la présence des forces militaires occidentales²⁵ dans le territoire djiboutien a ouvert une instabilité politique et le soutien de régimes autoritaires comme les régimes prooccidentaux de l'Ethiopie et de la République de Djibouti.

3. Espace stratégique de lutte contre le terrorisme international

Sans aucun doute le terrorisme international constitue une des questions politiques importantes pour toutes les sociétés au XXI siècle non seulement par l'impact des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, mais aussi par le développement d'organisations terroristes

²¹ La Nation du 31 juillet 2003.

²² Décret PR n.° 81-103/PR/TR portant réglementation du travail des étrangers du 4 octobre 1981 et la Loi n.° 240/AN/82 Modifiant certains articles du décret du 2 février 1935 et de l'ordonnance du 2 novembre 1945, relatifs aux conditions d'admission et de séjour des étrangers en République de Djibouti et à leur accès aux activités qui leur sont ouvertes, spécialement ceux en matière de pénalités prévues par ces textes du 20 avril 1982.

²³ Loi n.° 115/AN/96 3e L portent sur l'admission et le séjour des étrangers sur le territoire de la République de Djibouti du 3 septembre 1996.

²⁴ Djibouti Deports Hundreds of Ethiopians Working There, Addis Tribune week 05 septembre 2003. C'est un hebdomadaire éthiopien. Le journal critique l'attitude du gouvernement, il parle de déportation et non pas d'expulsion. Selon lui «plus 2 000 Ethiopien vivant et travaillant (...) le fait qu'ils disposent des permit de travail ont été déportés.» Il accuse aussi le rôle joué par les Etats-Unis dans l'adoption de la mesure gouvernementale djiboutienne.

²⁵ La lutte de l'Occident contre le terrorisme dans cette région intervient à un moment où les groupes terroristes ont mené leurs actions au cœur même du territoire des Etats-Unis en septembre 2001. Certains pays de la Corne de l'Afrique ont été victimes des groupes nationalistes et revendicatifs depuis le début des années et particulièrement l'Ethiopie.

dans le monde – le terrorisme circonscrit jusqu'à là dans certaines régions devient global (Fernando R., 2003). En Europe comme en Amérique du Nord, cette lutte est non seulement un objectif de la politique intérieure, mais aussi elle est une ressource politique pour les acteurs politiques. Elle s'est ajoutée à la panoplie des moyens de manipulation de la classe politique à des moments donnés de la vie politique des pays comme lors des élections législatives et présidentielles. Mais en même temps il y a une affirmation et une prise en compte de la défense des intérêts de l'Occident. Et la sécurité en est une d'eux.

3.1. La manipulation politique d'une menace globale

L'existence des organisations terroristes constitue aussi une menace pour les pays du Sud, lesquels souffrent le terrorisme socialement et économiquement comme l'Irak post-Sadam Hussein ou l'Afghanistan. En dehors du Proche Orient, de l'Afghanistan et du Pakistan, deux autres régions où la menace terroriste est ressentie par les dirigeants occidentaux sont d'une part la Corne de l'Afrique et l'Arabie du Sud (Arabie Saoudite et Yémen) d'où la politique de prévention contre le développement des réseaux terroristes et la mise en place d'une base militaire dans la Corne de l'Afrique.

La fin du 20^{ème} siècle n'est pas seulement marquée par l'augmentation des mouvements migratoires²⁶, mais elle est aussi marquée par la poussée du fondamentalisme religieux et l'affaiblissement ou la décomposition des institutions étatiques des pays du Sud²⁷. C'est une situation qui résulte de facteurs politiques et socioéconomiques tant internes²⁸ qu'externes²⁹. La Corne de l'Afrique a été le théâtre d'affrontements entre l'ex URSS et les Etats durant la guerre froide. Les deux grands pays de cette sous-région africaine, les régimes politiques de l'Ethiopie et de la République Démocratique de Somalie sont reçu des appuis financiers et militaires des Etats-Unis et de l'ex URSS, mais aussi des pays de l'ex Bloc de l'Est comme l'ex République Démocratique d'Allemagne (RDA) ou de Cuba, alliés de l'ex URSS à partir de la fin des années 1960. Ils ont appuyé les guerres meurtrières que se sont livrées ces deux pays africains jusqu'en 1985 quand Mijael Gorbatchev décide de réduire dans un premier temps l'aide militaire à son allié éthiopien. Ce n'est pas pour contrôler des ressources de cette région que les ex deux puissances de la guerre froide se livraient une «guerre de tranchées» par acteurs locaux sinon qu'il y a à proximité une région hautement stratégique pour l'économie occidentale: le Moyen Orient et ses réserves de pétrole et de gaz. La politique d'endiguement du communisme dans la Corne de l'Afrique était soutenue par les monarchies arabes par un conservatisme sociopolitique et par le rejet de l'idéologie communiste. Le seul pays communiste de l'Arabie est le Yémen du Sud.

La Corne de l'Afrique et l'Arabie du sud constituent un point important pour la sécurité extérieure de l'Occident, parce que les pays de ces régions soit disposent d'une ressource stratégique, le pétrole, soit sont un point d'appui pour leurs intérêts maritimes et militaires comme la République de Djibouti, qui de par sa position géostratégique a tou-jours été un

²⁶ Selon des publications des Nations Unies de l'année 2004, le nombre des immigrés est passé de 175 millions à 190 millions de personnes.

²⁷ Plus qu'une décomposition on assiste dans certains pays la disparition des structures étatiques comme dans les régions où les conflits armés ont déstructuré les relations sociales où la force et la destruction se sont imposées comme moyen d'action. A cela certains auteurs ont appelé avec raison la criminalisation de l'Etat, Bayart, J .F., Ellis, S. et Hibou, B., La criminalisation de l'Etat en Afrique, Bruxelles, Complexe, 1997.

²⁸ Les pays du Sud, et de l'Afrique en particulier, sont confrontés à des crises de légitimité politique, l'autoritarisme des régimes post coloniaux, l'éclatement des conflits armés internes, des crises socioéconomiques presque permanentes.

²⁹ La chute des prix de matières premières, qui a commencé dès la fin des années 1970, l'imposition du libéralisme à des pays en construction, la réduction de l'aide au développement, la marginalisation économique des pays africains ont porté un coup dur à la construction d'un Etat central.

point important pour l'Occident, et particulièrement pour les Etats-Unis durant la guerre du Golfe en 1990 (l'occupation du Koweït par l'Irak).

Dans la péninsule arabe, et particulièrement le Yémen (réunification entre le Nord et le Sud comme capitale Sanaa dans le nord du pays) et l'Arabie Saoudite, le paysage politique et social changé après l'effondrement du communisme; le fondamentalisme jusqu'à là contenu trouve un terrain d'expression en profitant un vide laissé par la guerre froide. En effet l'appui ou l'alliance des monarchies pétrolières à l'Occident capitaliste se basait non seulement par l'existence d'un marché important pour leurs ressources pétrolières, mais aussi ces dernières appuyaient un point de la politique extérieure des Etats-Unis: la politique de containment du communisme durant les années 1950.

3.2. L'affirmation et la prise en compte de la défense des intérêts occidentaux

A la fin de la guerre froide, les Etats-Unis constituent l'unique puissance mondiale pour ses capacités financières et économiques (la première puissance économique mondiale) et militaires (le seul pays qui disposait une capacité d'intervention militaire sur plusieurs terrains). Mais ce monopole momentané ne signifie pas pour autour la fin de tout risque par des acteurs invisibles.

Sa sécurité dans cette région est menacée par l'émergence des groupes fondamentalistes religieux. Or ces groupes sont très mouvants et peuvent s'installer et agir dans d'autres territoires³⁰ que la Péninsule Arabo-persique. Historiquement, les sociétés de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est (Kenya et Tanzanie) sont très influencées par les valeurs du monde arabe depuis les 9^{ème} et 10^{ème} siècles, dates de la conversion de certains groupes côtiers à l'Islam. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les propos du Secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires Africaines, M. Charles Snyder, qui affirmait que «les Etats-Unis ont en Afrique de réels intérêts en matière de sécurité et s'ils devaient les ignorer, ce serait à leurs risques et périls³¹».

Contrairement à d'autres politiques tout aussi importantes, celle-ci nécessite des alliés, un déploiement des forces anti-terroristes, des bases militaires et la surveillance de certaines zones du monde considérées comme des bases du terrorisme. Dans un tel contexte et la détermination de lutter contre le terrorisme international, la République de Djibouti par sa situation géographique et géostratégique offre un lieu privilégié pour contrôler les mouvements de personnes suspectes de militants de groupes terroristes arabo-musulmans. En effet ce petit pays est à cheval entre deux régions des plus instables dans le monde après la chute du communisme: la Corne de l'Afrique, pièce importante de la guerre froide, et le monde arabo-persique avec ses réserves de pétrole et de gaz, ressources stratégiques pour les économies occidentales. La chute du régime militaro-ethnique en début 1990 prolonge la République Démocratique de Somalie dans une anarchie totale jusqu'à nous particulièrement dans le Sud où les mouvements islamistes ont eu un gouvernement (les Tribunaux Islamiques et le groupe Shebabh). En effet un des groupes, qui s'est illustré sur le terrain dès les années 1990, est le groupe Al-Itiahd al Islimaya, qui a revendiqué des actes terroristes en Somalie, mais aussi en Ethiopie. Ce pays partage non seulement une frontière terrestre, mais aussi une culture (somalie), une religion (l'islam) et la langue (le somali est parlé en République où une partie de sa population est somalie).

³⁰ Ils profitent des relais locaux pour s'installer dans ces pays. Et la composition sociale et ethnique des sociétés africaines «facilite» quelque part leur présence. De la même manière qu'ils trouvent des relais dans les communautés musulmanes en Europe (France et Espagne, les Maghrébins, Royaume Uni, les Pakistanais...), les leaders des groupes terroristes retrouvent dans certaines couches sociales, favorisées ou défavorisées, des soutiens pour leurs opérations.

³¹ Réalité N.º 94 du mercredi 28 avril 2004.

4. La sécurité de l'Occident dans la Corne de l'Afrique et l'Arabie du Sud

Dès la fin des années 1990, l'immigration est devenue un problème de sécurité pour beaucoup de gouvernements occidentaux. Selon de Bigo (1998), elle se trouve «à la croisée des chemins sécuritaires». Beaucoup de gouvernements occidentaux ont adopté ce que Bigo (1998) appelle une «gouvernabilité de l'inquiétude». Dans sa décision de créer une base militaire, le gouvernement des Etats-Unis a pris la dimension régionale et surtout la situation de la Somalie où l'absence d'un pouvoir politique central a laissé le champ libre à des groupes qualifiés de terroristes ayant ou non des appuis extérieurs.

Cette présence préoccupe les pays occidentaux pour leurs intérêts économiques. En effet, la République de Djibouti est située dans une position stratégique pour l'approvisionnement en ressources énergétiques de leurs économies: gaz et pétrole. Mais aussi pour leurs échanges commerciaux avec l'Orient par voie maritime³². La défense de la sécurité de l'Occident passe par la revalorisation d'un espace géostratégique, marqué par des conflits politiques depuis le début de la décennie 1990 du siècle passé. Comme nous avons analysé dans la première partie, l'immigration, qui fut un fait naturel, est liée à la sécurité, reprenant ainsi un débat qui préoccupe les pays occidentaux. On assiste à une revalorisation de l'espace géographique que constitue la Corne de l'Afrique. Celle-ci se traduit par la constitution comme menace d'un fait naturel qu'est l'immigration pour les populations de cette région africaine.

4.1 La revalorisation de l'espace géostratégique

La Corne de l'Afrique fut un haut lieu d'affrontements entre l'Est (bloc communiste) et l'Ouest (bloc capitaliste) jusqu'à la fin de la décennie 1980. La fin du régime communiste au début des années 1990 a conduit un certain désintérêt de la politique extérieure des Etats-Unis à la différence du Golfe Arabo-persique. Cependant dans cette Afrique, culturellement et religieusement proche du monde arabe, la République de Djibouti fut toujours considéré comme un pays stable politiquement et occupant une position stratégique (Aden, 1986).

Dans les années 1970 du siècle passé, Legum, Huy, Frenet, Holliday et Molyneux, analysant la situation stratégique de cette région pour les Etats-Unis, considèrent que:

«la Corne de l'Afrique est stratégiquement importante puisqu'elle contrôle le passage de la Mer Rouge au Golfe d'Aden et celui de la Méditerranée à l'Océan Indien grâce au canal de Suez. Cette importance est renforcée encore aujourd'hui en raison de la position de cette région, proche du pétrole du Moyen-Orient et du trafic maritime dans l'Océan Indien. Par conséquent, les Etats-Unis ont un intérêt vital à maintenir ouverts le détroit de Bal-el-Mandeb, le port de Djibouti et la mer rouge à leurs navires et à ceux de l'Europe et d'Israël. Dans ce contexte, la Mer Rouge est devenue un objet de la compétition Est-Ouest³³.»

Or le changement qu'on observe sur la scène internationale à la des années 1990, entraîne un changement de cette politique. Alors que le gouvernement des Etats-Unis a non seulement soutenu le principal front armé contre le régime communiste du Colonel Mangustu Hailé Miriam, il n'a pas intervenu dans la crise somalienne. Or l'anarchie dans laquelle

³² La Corne de l'Afrique se trouve sur une des principales routes maritimes qui relie l'Europe et les grandes économies d'Orient, le Japon, la Chine, l'Inde... Le Port Autonome International de Djibouti se trouve dans une bonne position, il offre depuis l'époque coloniale des services portuaires aux bateaux mer ou grands bateaux de marchandise, mais aussi des bateaux de guerre.

³³ Legum, Huy, Frenet, Holliday et Molyneux (1986: 23).

s'orientait la Somalie post Mohamed Syaad Barreh va avoir des conséquences importantes. Dès la fin de 2001, des soldats étasuniens sont stationnés sur le territoire djiboutien, une centaine des groupes d'élites de la Marine d'abord sur un bateau militaire³⁴. A la même année, après une visite de l'ex Secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, une base militaire étasunienne est ouverte au Camp Lemonnier, un camp militaire abandonné par les Forces Françaises Stationnées en République de Djibouti. C'est la concrétisation de l'un des objectifs de la lutte contre le terrorisme sur le terrain en particulier la Corne de l'Afrique et l'Arabie du Sud, deux régions considérées stratégiques, mais aussi hostiles à la politique extérieure des Etats-Unis à l'exception de l'Ethiopie. Ainsi pour concrétiser cette politique dans ces deux régions, les Etats-Unis ont mis en place la Force Militaire Combinée pour la Corne de l'Afrique, CJTF-HOA³⁵ pour ses sigles anglais.

C'est dans un tel contexte que le gouvernement djiboutien prend en juillet 2003 une décision importante: l'expulsion des gens, hommes, femmes, des familles entières travaillant, qui occupent des postes socialement dévalorisés par les Djiboutiens, mais qui sont tout aussi importants, parce que ce sont des niches d'emplois informels dans un pays où l'économie informelle croit de plus en plus. Le gouvernement présente l'immigration, qu'il qualifie d'office de clandestine et à laquelle il faut trouver une solution, comme une préoccupation nationale³⁶. Le résultat de cette préoccupation est l'expulsion massive des ressortissants des pays limitrophes, qui se trouvent dans une situation sociale précaire. Dans les années 1980 et 1990, il y a eu toujours des rafles policières. Mais en 2003, les immigrées/immigrés sont stigmatisés/stigmatisées par le pouvoir. En effet dans un discours du 26 juillet 2003 Abdoukader Doualeh Waïs, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, expose les grandes lignes de la décision du gouvernement pour faire face à la situation créée par l'immigration clandestine selon ses mots. Il fixe un délai de 31 jours pour départ volontaire de des clandestines/clandestins. Le délai a été prolongé de 15 jours de plus, il est ramené au 15 septembre 2003. Passé ce délai, la police et les forces armées interviendront pour procéder à l'expulsion de celles et ceux qui ne sont pas partis de leur propre initiative. Selon Le Colonel Hassan Djama Guedi de l'Etat Major de la Force Nationale de Police, plus de 100 000 personnes ont quitté le pays. Dans le même temps, l'Office des Nations Unies pour les Réfugiés et le gouvernement djiboutien a signé un accord pour la création d'un camp de réfugiés pour les demandeurs d'asile, situé à plus de 100 km de la capitale. C'est un petit où l'administration brille par son absence. Et dire qu'à partir de là les étrangers peuvent demander l'asile politique au gouvernement n'est pure fiction.

Beaucoup d'observateurs tant nationaux comme étrangers soupçonnent le gouvernement djiboutien la méthode et le moment choisis de la mesure prise contre ce qui est qualifiée de lutte contre l'immigration clandestine. En effet cette mesure négative socialement pour des milliers de personnes intervient un an après l'installation sur le territoire djiboutien d'une base militaire des Etats-Unis, qui abrite des forces spéciales pour combattre le terrorisme international dans la Corne de l'Afrique et l'Arabie du Sud. Le gouvernement djiboutien a été accusé d'avoir pris la décision d'expulsion sous la pression des Etats-Unis, accusation

³⁴ Mais les Etats-Unis n'est pas le seul pays occidental à avoir déployé des hommes et des appareils militaires. Appuyant la politique de l'administration Bush, il y a aussi des militaires allemands, espagnols et italiens, qui participent aux côtés de leurs collègues étasuniens dans la surveillance des mouvements d'embarcations maritimes suspectes.

³⁵ Combined Joint Task Force-Horn of Africa (CJTF-HOA) est un groupe de travail conjoint sur la Corne de l'Afrique; les militaires qui y participent sont Allemands, Italiens et Espagnols. Selon David Shinn, ancien ambassadeur étasunien en Ethiopie, cette force militaire est composée de 1400 et 1600 militaires et civils. Lors de la guerre d'Iraq en janvier 1991, le territoire djiboutien a été une des bases de la coalition internationale dirigée par les Etats-Unis.

³⁶ Selon le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation: «Le problème qui nous préoccupe aujourd'hui et pour lequel j'interviens est: l'immigration clandestine. Nous la trouvons dans toutes nos villes, villages et campements nomades, bref partout sur notre sol national.» Discours du 26 juillet, publié par La Nation du 28 juillet 2003.

qu'a rejetée le gouvernement étasunien par la voie diplomatique³⁷ mais aussi le République de Djibouti.

Cependant deux faits corroborent l'existence d'une telle pression, d'une part le fait que les Etats-Unis ont qualifié la Somalie de un foyer du terrorisme international islamique. Il existe depuis le milieu des années 1990 des petits groupes armés actifs; ils revendiquent l'explosion des attentats tant en Somalie qu'en Ethiopie. Il y a une menace évidente. Mais il faut prendre en considération la dépendance dans laquelle se trouve le gouvernement de la République de Djibouti à partir du moment que les Etats-Unis payent un loyer pour sa base dans ce pays et le financement de nombreux projets dit de développement financés par l'agence étasunienne de développement, qui avait ouvert un bureau à Djibouti-ville. Malgré le rejet de toute accusation, ce qu'on ne peut ignorer c'est la transformation de l'immigré comme terroriste potentiel.

4.2 Les flux migratoires comme menace terroriste

La préoccupation imaginaire crée un lien entre la présence des immigrés dans les espaces politiques des pays industrialisés et la sécurité, sentiments liés à la crise socioéconomique. Après la chute du Mur de Berlin, la sécurité est entrée en force dans l'agenda gouvernemental de beaucoup des pays du Nord. Déjà à la fin des années 1990, Didier Bigo (1998) écrivait que «l'immigration est lue à travers le prisme de la sécurité par certains hommes politiques, par les polices et certains services sociaux, par nombre de journalistes et une fraction de l'opinion publique.» Les attentats de New York en septembre 2001 ont donné une dimension plus importante à la sécurité nationale des politiques interne et externe de tous les pays, et en particulier des pays occidentaux, victimes ou possibles victimes d'actes des groupes terroristes. Ainsi l'ex Secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires Africaines, M. Charles Snyder, affirmait que «les Etats-Unis ont en Afrique de réels intérêts en matière de sécurité et s'ils devaient les ignorer, ce serait à leurs risques et périls³⁸». Dans le Washington File, édité par la section culturelle de l'Ambassade américaine à Paris, repris par le journal djiboutien Réalité, «le Président Bush a annoncé l'initiative de lutte contre le terrorisme en Afrique Orientale. Il s'agit d'un programme de 100 millions de dollars visant à renforcer les capacités de lutte antiterroriste de nos partenaires dans la région... Nous nous attachons à aider plusieurs pays, notamment le Kenya, l'Ethiopie et Djibouti, à renforcer la sécurité de leurs frontières, à accroître la compétence de leurs forces de l'ordre et à améliorer la façon dont les collectivités territoriales marginalisées perçoivent les Etats-Unis et leur politique³⁹... ». La décision d'expulsion est officiellement motivée, pour le gouvernement, par des raisons économiques et sécuritaires. Pourtant, l'élément déclencheur de cette décision paraît être l'influence – certains medias parlent de pression – exercée par les Etats-Unis sur le gouvernement djiboutien, qui avait mis en garde les autorités djiboutiennes à de possibles attaques terroristes visant des intérêts occidentaux dans le pays. Vu de ce point de vue, les expulsions constitueraient donc une mesure de prévention. Et une telle prévention protège

³⁷ Sous la pression de la presse étrangère accusant d'être à l'origine de la décision d'expulsion des immigrés en République de Djibouti, l'ambassade des Etats-Unis a réagi par un communiqué de presse confus: «le gouvernement des Etats-Unis reconnaît à la République de Djibouti, comme à tout autre Etat, le droit de contrôler ses frontières, d'exiger que toutes les personnes entrant et séjournant sur son territoire le fassent légalement (...) les opérations de refoulement sont exécutées dans le respect le plus strict des droits de l'homme fondamentaux.» Le communiqué est publié par la presse gouvernementale djiboutienne. Il reconnaît au gouvernement djiboutien le droit d'agir dans cette matière et donne une qualification à la manière de mener aux opérations d'expulsion. La position du gouvernement des Etats-Unis est très délicate: entre ne pas intervenir dans une affaire intérieure et appuyer un gouvernement qui a accepté d'héberger une force tellement importante dans un contexte de lutte contre le terrorisme international. Voir, Les Etats-Unis ne sont pas impliqués dans les opérations de refoulement des clandestins, La Nation du 08 septembre 2003.

³⁸ <http://ard-djibouti.org/2004/04/>.

³⁹ <http://ard-djibouti.org/2004/04/>.

les intérêts occidentaux et surtout ceux des Etats-Unis, qui dirigent l'opération «Liberté durable» adoptée après les attaques du 11 septembre 2001. Les Etats-Unis utilisent en effet Djibouti – et sa position stratégique dans la corne de l'Afrique – comme une base de renseignement sur Al-Qaeda et les mouvements des personnes suspectées de militantes de groupes terroristes.

Cependant on note un double discours de l'ambassade étasunienne (du gouvernement étasunien), d'une part elle ne prononce pas sur les opérations de refoulement des immigrées/immigrés menées par la police djiboutienne, et d'autre part elle affirme son satisfecit en ces termes: «les opérations ont été exécutés dans le strict respect droits de l'homme⁴⁰.» L'ancienne ambassadrice des Etats-Unis dans ce pays, Mme Lang Schermerhorn, a appuyé la décision d'expulser des immigrés en parlant de terroristes en affirmant que «le gouvernement a également commencé une campagne agressive contre l'immigration pour expulser les illégaux (Ethiopiens) étrangers de Djibouti dans une tentative d'expulser des terroristes potentiels⁴¹.» Pour montrer l'importance de la place qu'occupe la République de Djibouti, l'auteure insiste en affirmant que «Djibouti n'est pas un bastion du terrorisme, mais un bastion contre le terrorisme⁴².»

Il n'y a pas de doute sur la relation que le gouvernement établit entre immigration et sécurité. Si on ne perçoit pas une telle relation dans les discours politiques et la presse gouvernementale, qui reprend le discours gouvernemental, l'accent est mis sur la sécurité. C'est ainsi que le journal La Nation écrivait dans son édition du 14 août 2003 que «le renforcement de la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat en liaison avec les organismes anti-terroristes exige aujourd'hui une politique d'immigration qui ne peut plus faire de Djibouti comme par le passé une «terre d'asile et de rencontre, car l'environnement a changé.»

Le gouvernement djiboutien comme ceux de la République Fédérale d'Ethiopie, de l'Erythrée et du Kenya, s'est beaucoup investi dans la résolution du conflit interne somalien, et ce depuis 1991 où s'est tenu une conférence de réconciliation nationale à Djibouti-ville. La dernière conférence de réconciliation nationale a eu lieu en l'an 2000 à Arta; elle a marqué un changement dans les relations entre les actrices/acteurs politiques des régions en guerre par la création d'institutions d'un gouvernement fédéral de transition (GFT), soutenu par la communauté internationale. L'Assemblée somalienne, composée par des représentants tribunaux du centre et du sud de la Somalie – le Somaliland et le Puntland ne participent, ont élu un président du gouvernement fédéral de transition en 2009 à Djibouti-ville en la personne de Sharif Cheikh Ahmed⁴³ après la démission de son prédécesseur. La République de Djibouti dispose un contingent de presque 1000 militaires depuis 3 ans.

Comme l'Ethiopie, qui a souffert des groupes armés nationalistes ou islamistes, et le Kenya, qui est victime d'attentats sur son territoire depuis 2010, la République de Djibouti a aussi payé sa politique de lutte contre le terrorisme contre le groupe Al-Chebab par un attentat contre les intérêts occidentaux dans un restaurant de la capitale, fréquenté par les soldats européens le 24 mai 2014 faisant selon des sources policières 3 morts. Quant au Kenya, il fait face à une multiplication des attentats sur son territoire, et ce malgré l'aide promise par les Etats-Unis de la lutte contre le terrorisme aux pays de la Corne de l'Afrique et les mesures prises par le gouvernement kenyan de lutte contre El Chebab en Somalie, recourant à l'aviation.

⁴⁰ Idem, La Nation du 08 septembre 2003.

⁴¹ Lang Schermerhorn, Djibouti. "A Special Role in the War on Terrorism" En Rotberg Robert I., pp. 48-63, en Rotberg Robert I.

⁴² Ibidem, p. 50.

⁴³ Il a milité au groupe de Tribunaux Islamiques. C'est un universitaire, qui a étudié en Egypte et au Soudan. Considéré par la presse occidentale comme un modéré et un dirigeant de l'Alliance pour la nouvelle libération de la Somalie (ARS).

Conclusion

En reprenant l'analyse de Didier Bigo⁴⁴, on peut affirmer que l'immigration est «problématisée», non pas comme une question entrée sur la scène politique mais comme une question de sécurité des intérêts de l'Occident et particulièrement des Etats-Unis dans cette région. S'il est du devoir de l'Etat djiboutien comme de tout autre Etat de contrôler l'entrée et le séjour des étrangers sur son territoire, la méthode d'expulsion massive n'est pas une manière de régler un problème social et économique important pour les sociétés humaines. Ces expulsions rappellent celles qui ont eu lieu dans d'autres pays africains dans les années 1980 et 1990 au Cameroun, Gabon, le Nigeria... En adoptant une mesure inhumaine d'expulsion massive des personnes intégrées dans la société djiboutienne, les autorités gouvernementales djiboutiennes n'ont pas pris en considération les relations sociales et économiques régionales et les intérêts de la République de Djibouti et ses citoyennes/ citoyens.

De nos jours, les gouvernements se trouvent devant un dilemme: favoriser l'intégration économique régionale et en même temps contrôler la présence des étrangers dans un espace qui se veut d'intégration. Il y a bien sûr la question de la sécurité intérieure que tout gouvernement doit assurer à sa population. Le «no man's land» en Somalie et l'existence de rebellions armées en Ethiopie et en Erythrée renforcent la politique sécuritaire des gouvernements de cette région.

Mais la question est de savoir les raisons du changement d'attitude des gouvernements djiboutiens entre les décennies 1980 et 1990 et l'an 2003. Comment le changement du contexte sous-régional, la disparition de l'Etat somalien depuis 1990 et le contexte international post 11 septembre 2001 a eu des répercussions sur la vide politique et sociale de la République de Djibouti? La politique étasunienne de lutte contre le terrorisme a-t-elle mise à profit par les régimes autoritaires de la République de Djibouti, de la République Fédérale Démocratique de l'Ethiopie et de l'Erythrée. Depuis la vague des réformes constitutionnelles, qui ont eu lieu dans la partie subsaharienne du continent africain, les peuples djiboutien, éthiopien et érythréen subissent la violence des régimes autoritaires. A la différence d'autres pays africains comme le Bénin, le Botswana, les Caps Verts ou le Mali (avant le Coup d'Etat de 2012), aucune alternance politique n'a eu lieu.

La République de Djibouti est dirigé par le même parti depuis l'indépendance, même s'il a formé une coalition avec d'autres partis. Avec l'introduction du multipartisme limité jusqu'en 2002 et intégral depuis septembre 2002, il n'y a pas un parti politique nationaliste ou anti-immigrés, qui pourrait expliquer le changement du discours politique et de la presse gouvernementale envers certaines/certains étrangères/étrangers vivant sur le sol djiboutien. La première législation sérieuse sur l'immigration est votée en 2007, trois ans après la fameuse décision d'expulsion 100.000 étrangers/étrangers, qualifiés/qualifiés de clandestines/s, considérés responsables de tous les maux de la société djiboutienne.

La recherche de la sécurité d'Occident dans la Corne de l'Afrique a créé plus d'insécurité pour les populations et les économies de cette région. Le niveau d'instabilité politique est plus élevé, ce qui renforce l'autoritarisme des gouvernements en place, lesquels mettent en avant une menace dont ils ont une grande capacité de manipulation. Celle-ci rapporte beaucoup d'argent. Ce qui maintient les systèmes nationaux de corruption financière, économique et politique. En fait, on note une superposition de système de corruption, celui de l'Occident et de leurs institutions comme la Banque Mondiale, le FMI, l'Union Européenne – qui donnent des chiffres artificiels sur la croissance économique alors que dans le même

⁴⁴ Op. Cit.

temps il y a la famine qui tue des milliers de personnes, et celui des gouvernements et de leurs administrations de la région.

Références bibliographiques

Législation

- Loi n.º 74/AN/10/6^{ème} L modifiant la loi n.º 201/AN/5^{ème} L fixant les conditions d'accès en République de Djibouti du 21 février 2010.
- Loi n.º 201/AN/07/5^{ème} L fixant les conditions d'entrée et de séjour en République de Djibouti du 22 décembre 2007.
- La Loi n.º 115/AN/96/3^{ème} L portant sur l'admission des étrangers sur le Territoire de la République de Djibouti du 03 septembre 1996.
- Loi n.º 240/AN/82 Modifiant certains articles du décret du 2 février 1935 et de L'ordonnance du 2 novembre 1945, relatifs aux conditions d'admission et de séjour des étrangers en République de Djibouti et à leur accès aux activités qui leur sont ouvertes, spécialement ceux en matière de pénalités prévues par ces textes du 20 avril 1982.
- Loi n.º 114/AN/80 portant sur les étrangers en République de Djibouti du 30 mars de 1980.
- Ordonnance n.º 77-053/PR/AE portant statut des réfugiés sur le sol de la République de Djibouti du 09 novembre 1977.
- Décret n.º 95-0110/PRE portant diverses mesures d'ordre social du 9 octobre 1995.

Articles et Livres

- Aden Robleh Awaleh (1986), *Djibouti clé de la Mer Rouge*, Paris, Editions Caractères.
- Abramovici, Pierre (2004), «L'activisme militaire de Washington en Afrique», *Le Monde Diplomatique* juillet, pp. 14-15.
- Addis Tribune (2003), "Arawus"refugee camp in Djibouti, Addis Tribune week 05/09/03, www.addis-tribune.org.
- Aït-Hatrit, Saïd, «Djibouti se sépare de ses clandestins. L'ultimatum expire le 15 septembre», vendredi 12 septembre 2003, www.afrik.com
- Alan B. Simmons (2002), *Mondialisation et migration internationale: tendances, interrogations et modèles théoriques*, Volume 31, numéro 1. «L'immigration», <http://www.erudit.org/revue/cqd/2002/v31/n1/000421ar.html>.
- Alliance Républicaine pour le Developpement (ARD) (2004), Aide extérieure, bonne gouvernance et anti-terrorisme, *Réalité* N.º 9, 28 avril 2004 www.and-djibouti.org.
- BBC (2003), Migrants defy Djibouti ban, BBC, 15/09/03.
- BBC (2003), Djibouti extends refuge deadline, BBC 31 agost 2003. Djibouti has extended the deadline for illegal immigrants to leave the country by two weeks.
- Bigo Didier (1998), «Sécurité et immigration: vers une gouvernementalité par l'inquiétude?» *Cultures & Conflits* n.º 31-32, pp. 13-38.
- Bigo Didier (1998), «L'immigration au carrefour des sécurités», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1, pp. 25-46.
- Bonelli, Laurent (2005), «Quand les services de renseignement construisent un nouvel ennemi», *Le Monde Diplomatique*, avril 2005, pp.12-13.
- Bourdieu, Pierre (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Editions les minuits. Chehem, Hassan (2003), *Djibouti, miroir aux alouettes*, La Nation du 31 juillet. Chomsky, Noam (2004), «L'autisme de l'Empire», *Le Monde Diplomatique*, mai, p. 21.

- Clapham Christopher (2000), «Guerre et construction de l'État dans la Corne de l'Afrique», *Critique internationale*, N.º 9, octobre, pp. 93-111.
- Charlie (2003), Sans immigration, Djibouti sera-t-il sans les bras? La Nation du 4 juillet.
- Gyldeń, Axel (2001), La Somalie à la dérive par L'Express.
- De Wenden, C. Wintol (2010), *La question migratoire au XXIe siècle: migrants, réfugiés et relations internationale*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Du Bouchet, Ludmila (2003), «Nouvelles pratiques sécuritaires et recomposition de la scène politique, La politique étrangère américaine au Yémen», *Chroniques Yéménites*, N.º 11.
- Fisher, Jonah (2003), Djibouti rounds up immigrants, BBC, Djibouti 16 septembre.
- _____ (2003), Migrants defy Djibouti ban, BBC, In hiding in Djibouti, BBC, Djibouti 17/09/03, www.bbc.uk.com.
- Haelewyck Jean-Claude (2006), *Grammaire comparée des langues sémitiques. Éléments de phonétique, de morphologie et de syntaxe*, coll. Langues et cultures anciennes 7, éd. Safran Bruxelles.
- Ibrahim, Kenedid (2003), Les personnes en situation irrégulière doivent se préparer à quitter le pays, La Nation du 4 août.
- _____ (2003), Le compte à rebours a commencé!, La Nation du 4 juillet.
- La Nation (2002), Djibouti sous le poids de l'immigration (entretien avec le ministre de l'Intérieur), La Nation Edition Digital 25 avril 2002.
- La Nation (2003), Lutte contre l'immigration clandestine. Une décision appropriée pour endiguer le fléau, Nation du 28 juillet 2003.
- La Nation (2003), Lutte contre l'immigration clandestine et l'insécurité. Un dernier appel du ministre de l'Intérieur qui réaffirme la détermination et la fermeté du gouvernement en la matière, La Nation du 25 août 2003.
- La Nation (2003), Lutte contre l'immigration. Les États-Unis ne sont pas impliqués dans les opérations de refoulement des clandestins, La Nation du 9 septembre 2003.
- La Nation (2003), Lutte contre l'immigration. «La lutte contre l'immigration clandestine est l'affaire de tous », La Nation du 20 novembre 2003.
- La Nation (2006), Trafic des migrants: La gendarmerie renforce la lutte, La Nation digital, 12 octobre 2006.
- Leymarie, Philippe (2003), «Djibouti, entre superpuissance et superpauvreté», *Le Monde Diplomatique*, février, p. 21.
- M.S. (2002), Immigration: le banditisme au quotidien, La Nation Digital du 20 mai. M.S (2003), Qui sont-ils ces immigrés?, La Nation du 4 août.
- M.S. (2003), Vers un règlement définitif, La Nation du 4 août.
- N'Diaye, Tidiane (2008), Le génocide voilé. Enquête historique, Gallimard, collection «continents noirs».
- Oberle, Philippe & Pierre Hugot (1985), *Histoire de Djibouti: des origines à la république*, Paris: Présence Africaine.
- Ouzani, Cherif, En première ligne contre El Qaida, Afrique Intelligent, 4 février 2003.
- _____ (2003), Ismaïl Omar Guelleh: les Américains, Ben Laden et moi Afrique Intelligent, Entretien, n.º 2195, 2 février
- Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (1999), «L'Afrique rejette ses propos immigrés», *Le Monde Diplomatique*, décembre, p. 15.
- Piche, Victot (2002), «Les migrations: des enjeux mondiaux aux enjeux locaux», Cahiers Québécois de Démographie, Vol. 1, N.º 1, <http://www.erudit.org/revue/cqd/2002/v31/000421ar.html>.
- Reinares, Fernando (2003), *Terrorismo global*, Madrid, Taurus.
- Rotberg, Robert (2005), *Battling Terrorism in the Horn of Africa*. Baltimore: Brookings Institution Press.

- Rodier Alain (2005), Chasse aux djihadistes d'Al-Qaeda en Somalie, Note d'actualité, N.º 9, mai, Centre Français de Recherche sur le Renseignement.
- _____ (2006), Menaces de guerre dans la corne de l'Afrique, Note d'actualité N.º 48, septembre, Centre Français de Recherche sur le Renseignement.
- Rouard, Alain (1998), "Pour une histoire des arabes de Djibouti", *Cahiers d'Etudes Africaines*, N.º 146, pp. 319-348.
- Schermerhor, Lange (2005), "Djibouti: a special role in the war on terrorism", World Peace Foundation, En Rotberg Robert I., *Battling Terrorism in the Horn of Africa*. Baltimore: Brookings Institution Press, pp. 48-63.
- Saïd, Mohamed (2003), Immigration. Non à l'immigration clandestine, La Nation du 31 juillet. Saïd Mohamed (2003), L'épineuse question des mariages blancs, La Nation du 31 juillet.
- Tomlinson, Chris (2006), Associated Press, Horn of Africa could become major front for anti-terrorism efforts, http://usatoday30.usatoday.com/news/world/2006-10-21-hornofafrica_x.htm.
- Tubiana, J. (2002). Somalie. Les liaisons dangereuses des Somaliens. Le point, 11 janvier, N.º1530, p.33
- Weber, Olivier (1988), *La Corne de l'Afrique (Ethiopie, Somalie, Djibouti, Yémen)*, Paris, Edition Autrement.
- Weber, O. (1987). *Corne de l'Afrique*, Paris: Éditions Autrement.
- Zaïki, Laidi (1983), «Contraintes et enjeux de la politique américaine en Afrique», *Politique africaine*, n.º12, décembre 1983, pp. 25-45.